

Le 24 janvier 2008

January 24, 2008

Coram : Les juges Binnie, LeBel et
Deschamps

Coram: Binnie, LeBel and Deschamps JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Commission de la santé et de la sécurité du
travail

Commission de la santé et de la sécurité du
travail

Demanderesse

Applicant

- et -

- and -

J.E. Fortin Inc.

J.E. Fortin Inc.

Intimée

Respondent

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt
de la Cour d'appel du Québec (Québec),
numéro 200-09-005374-050, daté du
13 août 2007, est rejetée avec dépens.

The application for leave to appeal from the
judgment of the Court of Appeal of Quebec
(Québec), Number 200-09-005374-050, dated
August 13, 2007, is dismissed with costs.

J.C.S.C.
J.S.C.C.